

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Jacques Béné, Edouard Cuendet, Jean-Marc Guinchard, Serge Hiltpold, Georges Vuillod, Murat Julian Alder, Benoît Genecand, Guy Mettan, Olivier Cerutti, Nathalie Fontanet, Bénédicte Montant, Vincent Maitre, Patrick Saudan, Raymond Wicky, Jean-Luc Forni, Simone de Montmollin, Anne Marie von Arx-Vernon, Michel Ducret, Yvan Zweifel, Cyril Aellen, Béatrice Hirsch

Date de dépôt : 31 août 2015

Projet de loi

**modifiant la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM)
(I 1 05) (Ouverture du samedi)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Modification

La loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM), du 15 novembre 1968, est modifiée comme suit :

Art. 9 Heures normales de fermeture (nouvelle teneur)

¹ Sous réserve des régimes particuliers indiqués ci-après ou prévus par le règlement, et des dispositions relatives aux fermetures retardées, l'heure de fermeture ordinaire des magasins est 19 h.

² L'heure de fermeture du vendredi est 19 h 30.

³ L'heure de fermeture du samedi est 19 h.

Art. 2 Entrée en vigueur

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Genève fait face à des défis conjoncturels importants. La cherté du franc et des réglementations lourdes et contraignantes grignotent peu à peu la compétitivité de l'économie cantonale, nuisant à la bonne marche des entreprises et à la santé de l'emploi.

La situation du commerce genevois, déjà fortement sous pression ces dernières années, s'est subitement dégradée avec l'abandon du cours plancher EUR/CHF. Les magasins genevois, dont les chiffres d'affaires étaient déjà fortement affectés par le tourisme d'achat et la baisse générale de fréquentation, se trouvent ainsi dans une position de plus en plus intenable. Du cours de change aux horaires d'ouverture, le commerce genevois ploie de plus en plus sur tous les fronts.

Le présent projet de loi vise à donner un peu d'air à ce secteur d'activité important. En permettant aux commerces genevois de mieux répondre aux attentes de leur clientèle, on leur permettrait de retenir dans leurs rayons des consommateurs les désertant de plus en plus pour profiter de conditions avantageuses sous d'autres cieux.

Une situation conjoncturelle morose

Selon l'Office cantonal de la statistique (communiqué de presse du 5 juin 2015) « *la situation est insatisfaisante dans l'industrie, la construction et le commerce de détail. Ces trois branches avaient entamé un repli dans la seconde partie de l'année 2014, soit avant la fin du cours plancher, le 15 janvier. [...] A l'échelon national, le produit intérieur brut (PIB) régresse de 0,2 % au premier trimestre 2015. Les résultats des enquêtes de conjoncture confirment le climat conjoncturel maussade qui règne en Suisse. Les entreprises suisses portent un jugement négatif sur la situation de leurs affaires, bien éloigné de celui qui prévalait au tout début de l'année, lorsque le cours plancher du franc était encore en vigueur* ».

2015 ne s'annonce donc pas sous les meilleurs auspices pour l'économie suisse et le secteur du commerce en particulier. Suite à l'abandon du cours plancher EUR/CHF au mois de janvier 2015, la situation du commerce suisse s'est nettement péjorée. Les statistiques de fréquentation des commerces et de volume des ventes accusent une baisse marquée, ceci malgré des diminutions de prix.

Il n'y a pas de mystère : le remède à ces défis consiste en une redynamisation de l'économie et il n'y a pas de meilleure manière d'atteindre ce but que de laisser les entreprises travailler.

Le tourisme d'achat : Genève touché de plein fouet

Genève, canton frontalier s'il en est, est fortement touché par la problématique du tourisme d'achat et l'ampleur du phénomène est alarmant. En 2013, les achats ciblés à l'étranger de résidents suisses, sans compter les achats effectués à l'occasion de voyages ou le commerce en ligne, se montaient à 5 milliards de francs, dont près de 1.2 milliard pour la seule Suisse romande (Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse CI-CDS (2014) : *Achats à l'étranger 2013*). En 2015, Crédit Suisse prévoit une progression de 10% du tourisme d'achat (Crédit Suisse : *Moniteur Suisse Mars 2015 - Une année de stagnation*).

Une enquête menée par la RTS en mai 2015 confirme les pires craintes en la matière (RTS, 21 mai 2015 : *Le tourisme d'achat a augmenté de 24% depuis la fin du taux plancher*). Dès la fin du cours plancher EUR/CHF, les achats à l'étranger d'une valeur supérieure à 300 francs ont ainsi massivement augmenté. A Genève, la hausse s'est montée à 18% en février 2015 par rapport à la situation qui prévalait une année auparavant. Et il faut souligner que ces statistiques ne concernent que les achats déclarés d'une valeur supérieure à 300 francs, les achats d'un montant inférieur n'étant pas déclarés.

Les différences de prix jouent un rôle important dans la décision des consommateurs de se rendre à l'étranger. Mais selon les enquêtes de la CI-CDS, les horaires d'ouverture comptent parmi les raisons principales avancées par les consommateurs pour justifier leurs achats à l'étranger. Cette thématique revêt même une importance comparativement plus importante à Genève, à Neuchâtel et au Tessin. Or, ces trois cantons se distinguent justement par le double désavantage d'être à la fois des cantons frontaliers et d'avoir des horaires d'ouverture parmi les plus restrictifs du pays.

La conclusion est donc sans appel : des horaires d'ouverture plus étendus permettraient aux commerces de ces cantons de retenir sur sol suisse des consommateurs qui privilégient actuellement les commerces français ou italiens.

Les heures d'ouverture des magasins en Suisse

La Suisse donne à voir une vraie forêt de réglementations cantonales en matière d'heures d'ouverture des commerces. De nombreux cantons n'ont, tout simplement, pas de règlement spécifique. De nombreux magasins sont ainsi ouverts du lundi au samedi jusqu'à 20h00 ou 21h00. D'autres cantons

connaissent des règlements, mais ceux-ci sont bien plus libéraux que la situation prévalant à Genève. Le canton de Thurgovie, par exemple, permet à ses magasins d'ouvrir quotidiennement jusqu'à 22h00, y compris le samedi. De plus, de nombreux cantons connaissant une heure de fermeture le samedi comparable à Genève connaissent par contre des horaires plus larges en semaine. Nombre d'entre eux permettent même à leurs commerces d'ouvrir certains dimanches pendant l'année.

Une fois pris en compte les régimes d'heures d'ouverture en semaine et les weekends, Genève penche clairement du côté des cantons les plus restrictifs.

La France voisine : une concurrence féroce

Cette situation est rendue pire par le fait que les commerces genevois sont avant tout en concurrence avec les commerces sis en France. Et le moins que l'on puisse dire est que la concurrence est rude. S'agissant spécifiquement des horaires d'ouverture, de nombreux magasins et supermarchés situés à un jet de pierre de la frontière connaissent ainsi des heures d'ouverture quotidiennes allant jusqu'à 20h00 ou même 21h00, samedi compris. Nombre d'entre eux sont également ouverts le dimanche. On comprend aisément que ces plages horaires nettement plus étendues rendent la vie plus facile pour la clientèle.

La fin d'après-midi du samedi : une plage horaire importante

L'expérience des commerces genevois est en effet très claire et les témoignages issus de la branche abondent tous dans le même sens : la majeure partie du chiffre d'affaire des samedis se fait en fin de journée. La fermeture des magasins à 18h00 impose inmanquablement de chasser des clients qui souhaiteraient bénéficier de plus de temps pour terminer leurs achats. En interrompant ainsi les achats, cette fermeture précoce des commerces pénalise d'autant le chiffre d'affaire du jour. Une simple promenade dans les Rues Basses un samedi à ces heures permet à tout un chacun d'apprécier l'ampleur du phénomène.

Cette inadéquation entre les horaires d'ouverture et les besoins de la clientèle est symptomatique d'une évolution des pratiques et habitudes des consommateurs. Or, la législation genevoise est très loin d'avoir accompagné cette évolution.

Le fossé entre horaires d'ouverture et habitudes des consommateurs est rendu d'autant plus béant que la clientèle des commerces genevois est de nature fortement internationale et habituée à des horaires d'ouverture bien plus libéraux que les régimes prévalant en Suisse. Il n'est ainsi jamais agréable pour les employés des magasins d'expliquer à un touriste,

passablement surpris (voire fortement agacé...) qu'il doit quitter les lieux dans les cinq minutes car, à Genève, tout ferme à 18h00 le samedi. Permettre aux commerces de rester ouverts jusqu'à 19h00 leur permettrait donc de respirer quelque peu.

L'effet bénéfique d'une extension des heures d'ouverture sur les chiffres d'affaires du commerce, en particulier le samedi, est relevé par de nombreuses études et également par le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO).

La protection des travailleurs est garantie

Il faut souligner que ce projet de loi ne porte nullement atteinte à la protection des travailleurs et ne concerne pas la durée du travail, ces éléments étant réglés par la législation fédérale sur le travail. Il s'agit aussi de souligner ici que le personnel du secteur genevois de la vente de détail bénéficie d'une excellente protection et de conditions de travail particulièrement avantageuses grâce à sa convention collective de force obligatoire dès le premier collaborateur.

Il ne s'agit donc nullement de s'attaquer à ces conditions de travail, mais bel et bien de permettre aux commerces de continuer à pouvoir embaucher et assurer ces conditions de travail de premier ordre. La très légère extension proposée des horaires d'ouverture le samedi se traduirait bel et bien par un maintien, voire une hausse, du chiffre d'affaire et non pas par une augmentation du travail ou une hausse de sa durée.

En conclusion, cette extension modérée des horaires d'ouverture des commerces à Genève permettra de contrer quelque peu les vents contraires avec lesquels l'économie genevoise doit compter. En rendant les commerces genevois plus attractifs, cette modification permettra de lutter un peu mieux contre le tourisme d'achat et de sauvegarder ainsi des emplois qui seraient autrement menacés.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil au présent projet de loi.